

LUI & MOI

c'est pour la ville !

GUIDE
DU CHIEN
CITADIN
DANS LA
MÉTROPOLE
LYONNAISE

www.grandlyon.com



GRANDLYON
la métropole

Vous venez d'adopter un chien : pour lui et vous, une nouvelle vie commence ! Vivre avec un chien implique de savoir comment répondre à ses besoins, le mieux possible. En ville cela nécessite également de connaître et de suivre quelques règles simples, permettant à chacun, maîtres, chiens et autres usagers, de cohabiter harmonieusement.

VOTRE CHIEN A DES BESOINS...

→ VITAUX

La nourriture : selon son âge, son poids, son lieu de vie, son activité, il faut veiller à lui donner la ration la plus juste, l'eau quant à elle, reste à volonté.

Éliminer, faire ses besoins

Un chiot ne sait pas se retenir, il faut donc le sortir 5 min après chaque repas. C'est ainsi qu'il apprend à devenir propre. Votre chien adulte doit sortir au moins 3 fois dans la journée. Comme pour les repas, soyez ponctuel dans vos heures de sorties afin qu'il ait des repères.

Le repos et la sécurité

Un repos de qualité est nécessaire à votre chien, ce qui signifie qu'il doit se sentir en sécurité. Aussi le lieu de repos du chien doit être le plus serein possible.

→ SOCIAUX

Le chien est un animal social. Il a besoin d'interagir quotidiennement et de façon positive avec d'autres chiens, mais aussi avec des humains, et ce, dès son plus jeune âge.

Avec ses congénères : laisser les chiens libres de se rencontrer, de renifler les odeurs, jouer, communiquer.

Avec les humains : il est essentiel de passer des moments ensemble de jeux, de tendresse, de travail, qui, pour lui, seront des sources de stimulations mentales différentes. Les chiens ont besoin de vivre avec leur famille. Les laisser seuls dans le jardin ne répond pas à leurs besoins.

CHIEN ET ENFANT, UNE RELATION SPÉCIALE

Le chien est un compagnon fabuleux pour les enfants : il contribue à leur éveil et développe chez eux le sens des responsabilités. Pour autant, **l'entière responsabilité du chien revient aux parents**. Même si l'enfant est impliqué dans les soins nécessaires au bien-être du chien, ce sont tout de même les **parents** qui vont devoir s'en occuper la plupart du temps.



→ D'ACTIVITÉ

Votre chien a besoin d'exercice physique et d'explorer de nouveaux territoires.

L'une de ses sorties quotidiennes doit être une promenade d'au moins une demi-heure. Ainsi, il sera bien dans sa tête, confiant et agréable avec les autres.

Chaque chien et race de chiens ont des besoins d'activités différents.

Si les chiens dit de « travail » en exigent plus (en moyenne de 3 à 5 heures par jour), tous ont quotidiennement besoin d'exercices et de jeux.



ZOOM



ET POUR LES VACANCES ?

Il n'est pas toujours possible de voyager avec son chien. Heureusement, il existe de nombreuses solutions pour le faire garder :

- Solliciter un ami ou de la famille habitant aux alentours
- Faire appel à un dog sitter, contre une rémunération
- Opter pour la pension canine
- Privilégier l'échange de garde de chien gratuit entre particuliers

Rappelez-vous que l'abandon est passible de sanctions pénales.

CHIEN ÉDUQUÉ, MAÎTRE APAISÉ

Éduquer votre chien peut être une expérience amusante et gratifiante. Elle enrichit votre relation et cela permet d'éviter que votre chien se mette en danger, menace ou importune quiconque. C'est aussi la meilleure solution pour faciliter son intégration et le faire accepter par les autres. Ainsi, les chiens ayant reçu une bonne éducation ont une vie plus facile, moins stressante et ont moins tendance à vagabonder.

→ APPRENEZ-LUI LES BONNES MANIÈRES

→ Une laisse et un collier

En ville, la balade s'effectue en laisse, sans tirer et parfois au pied. À vous de rester maître de la situation et de votre chien.

→ Des apprentissages indispensables

qui permettent d'évoluer ensemble dans la vie citadine. Les ordres de base « Viens », « Assis », « Pas bouger/ reste », « Couché », « Pas toucher » et « Descends » feront de lui un citoyen canin exemplaire.

ZOOM

QUELQUES CONSEILS

- Commencez dès l'arrivée du chien ;
- Réalisez des séances brèves et régulières ;
- Récompensez les bonnes actions, ne punissez pas les mauvaises. Récompenser un bon comportement encourage à le reproduire ;
- Faites preuve de patience et de cohérence ;
- Exposez votre chien à de nombreuses situations différentes, non stressantes (rencontre d'autres chiens, humains, nouveaux lieux, bruits variés, etc.).

LES TEMPS FORTS DE L'APPRENTISSAGE



→ DE 2 À 4 MOIS

C'est la période essentielle dans l'évolution du chiot. Il apprend la socialisation (rencontre avec d'autres chiens, animaux, humains, de tous âges et tailles), l'éducation (apprendre des ordres de base assis, couché, le rappel, la marche en laisse). Soyez cohérent, patient et doux.

→ DE 4 À 6 MOIS

Le chiot devient un jeune chien, ses sens se développent. Il faut renforcer votre relation avec lui en lui proposant différents jeux ludiques, stimulants, intellectuels et physiques.

→ DE 6 À 14 MOIS (18 MOIS CHEZ LES GRANDS CHIENS)

C'est la période de test, il explore beaucoup plus et découvre toutes les possibilités que son corps lui propose.

→ DE 1 À 4 ANS

Si son éducation a bien été faite dès le début, il sera plus à votre écoute. Vous aurez plus de facilité pour lui apprendre différents sports, exercices d'éducation.

Toutes ces phases sont importantes pour l'évolution de votre chien. Les clefs pour une bonne éducation sont la patience, la communication et la confiance. N'hésitez pas à faire appel à un éducateur canin : il vous apprendra à déchiffrer ses attitudes afin que vous ayez une meilleure compréhension l'un de l'autre.

BIEN VIVRE DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

La Métropole de Lyon facilite l'intégration de l'animal en ville afin que la cohabitation soit harmonieuse avec les autres usagers de l'espace public.

LE CHIEN CITADIN, LES RÈGLES DE BASE

Vivre avec un chien en ville impose un certain nombre de responsabilités.

1 Je déclare mon chien de catégorie I ou II

Il est obligatoire de déclarer son chien de catégorie I (chiens dits « d'attaque ») ou de catégorie II (chiens dits « de garde et de défense ») auprès de la mairie de son lieu de résidence.

2 Je le tiens en laisse

La loi impose que les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique et dans les lieux publics. Si votre animal est un chien de catégorie I ou II, il doit également être muselé.

3 Je suis en charge de ses déjections

Ramasser les déjections de son chien est une obligation prévue dans le cadre du code pénal (art R632-1), du règlement sanitaire départemental et d'arrêtés municipaux.

Le non ramassage fait encourir à son maître une contravention d'un montant minimal de 68 €. Il est donc obligatoire de les ramasser PARTOUT et tout le temps ! Dans tous les espaces publics, y compris les caniveaux, les espaces verts, les bandes plantées et les pieds d'arbres.

80 à 90 %
des possesseurs
de chiens ramassent
les déjections de leur
animal. **Et vous ?**



ZOOM

IDÉE REÇUE

Les déjections n'apportent rien aux plantes. Leur teneur en azote les fait même pourrir. L'urine de votre chien peut également brûler l'herbe et affaiblir les arbres.

→ Comment les ramasser ?

Il existe plusieurs solutions : des sacs, du carton, du journal, des mouchoirs,... et une fois ramassées : **poubelle !**

LA MÉTROPOLE DE LYON VOUS ACCOMPAGNE

→ Des espaces de liberté dédiés aux chiens et à leurs propriétaires ont été aménagés dans l'agglomération pour permettre aux chiens d'évoluer sans laisse. Ces aires offrent un espace de sociabilité pour le chien qui peut jouer avec ses congénères.

Pour trouver l'aire la plus proche de chez vous :

www.grandlyon.com/services/mon-chien-en-ville

→ La Métropole de Lyon propose aux personnes qui viennent d'acquérir leur premier chien, de bénéficier gratuitement d'une sensibilisation à l'éducation canine.

Lors de votre première visite chez le vétérinaire, celui-ci vous remettra une mallette pédagogique contenant des invitations pour 3 ateliers différents, qui vous aideront dans la gestion quotidienne de votre nouveau compagnon.

Plus d'informations sur :

www.grandlyon.com/services/mon-chien-en-ville



CONTACT UTILE :

**Centre d'information
et de contact
de la Métropole de Lyon**

Tél. : 04 78 63 40 00

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Tél: 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com



GRANDLYON
la métropole